



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETE N° 98/2025

En date du 27 juin 2025

portant sur la réglementation de la
circulation des véhicules,
le 06 juillet 2025
dans les rues Chantereine et Croix
Navée à ROMBAS
à l'occasion de l'Ultra TRAIL de la
Vallée de l'Orne

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22-13
et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de l'Ultra Trail de la Vallée de l'Orne du 06 juillet
2025, organisé par le Rombas Athlétique Club, il y a lieu de réglementer la
circulation des véhicules, pour des raisons de sécurité, dans les rues Chantereine
et Croix Navée de la localité,

.../...

.../...

Arrêté N° 98/2025 en date du 27/06/2025

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'Ultra Trail de la Vallée de l'Orne du dimanche 06 juillet 2025, organisé par le Rombas Athlétique Club, la circulation sera réglementée dans les rues empruntées par les coureurs, à savoir :

- Rue Chantereine sera fermée de l'intersection avec la rue de la Croix Navée jusqu'au giratoire de la Rue de Malancourt dans le sens montant.
- Les véhicules seront déviés par la Rue de la Croix Navée pour rejoindre le giratoire de la Rue Jeanne d'Arc afin de reprendre la Rue de Malancourt pour se rendre sur la RD 181.
- Le sens descendant de la Rue Chantereine depuis le giratoire de Malancourt restera ouverte à la circulation mais sera perturbée durant le passage des coureurs.

La signalisation adéquate sera mise en place par les organisateurs.

Et ce, de 6 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté transmis à :

- ◆ Commissariat de Police d'HAGONDANGE,
- ◆ Monsieur le responsable de la Police Municipale.

Chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ROMBAS, le 27 juin 2025

Pour le Maire,
Lionel FOURNIER,

L'Adjoint délégué au Sport,
Joël DUMON.

